

AVRIL 2019
VOLUME 15
NUMÉRO 2

TRICENTRIS

Le TTE.

EXPRESS



SILICYCLE ET TRICENTRIS S'UNISSENT POUR DONNER DE LA VALEUR AU VERRE

Le 25 mars dernier, c'est avec une grande fierté que nous avons annoncé que Tricentris s'alliait avec RV² Technologies, une filiale du Groupe SiliCycle, pour la transformation du verre. Cette nouvelle entente totalise 100 millions \$ sur une période de 20 ans, au cours de laquelle Tricentris fournira à RV² Technologies 30 000 tonnes de poudre de verre annuellement. Il s'agit probablement du plus gros contrat dans le verre jamais signé au Québec! Cette alliance permettra à elle seule de recycler plus de 25% de tout le verre issu de la collecte sélective du Québec. Comme quoi quand deux leaders de leur domaine respectif s'unissent, de grandes choses sont possibles.

SiliCycle offre depuis 1995 des produits et services de chimie fine et de purification basés sur la silice. Avec RV² Technologies, ils innovent en utilisant le verre récupéré pour extraire de la silice brute et des produits chimiques de haute valeur. À l'instar d'une mine de silice, le gisement de verre de Tricentris devient la source d'approvisionnement de RV² Technologies. Mais plutôt que de puiser une ressource naturelle, c'est le verre provenant des bacs de récupération des quelque 2 millions de Québécois desservis sur le territoire de Tricentris qui servira de matière première pour la production de silice précipitée. En plus d'être largement préférable à l'extraction minière, cette technologie permet de surcycliser (*upcycling*) le verre en le transformant en un produit de qualité ou d'utilité supérieure.

La silice précipitée est une composante utilisée notamment dans les pneus, les peintures, les revêtements, les dentifrices, etc. Elle permet entre autres d'augmenter la résistance et la durabilité des produits dans lesquels elle est utilisée. Comme le verre est consommé au Québec, trié au Québec, conditionné au Québec, recyclé au Québec et revendu au Québec, il s'agit là d'un bel exemple d'économie circulaire.

« Je suis très heureux de la signature de ce contrat d'approvisionnement historique et essentiel. L'équipe de SiliCycle est composée de nombreux docteurs en chimie ayant fait

leurs études et leur carrière avec ce super matériau qu'est la silice. Le verre, c'est de la silice. On navigue avec RV² Technologies, notre filiale, dans notre champ d'expertise et nous en sommes bien fiers. » a déclaré monsieur Hugo St-Laurent, président et chef de la direction de SiliCycle et président de RV² Technologies.

« Cette annonce est le fruit de près d'une décennie de travail, né d'une idée du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), ensuite reprise dans les laboratoires de SiliCycle pour l'améliorer. Le duo Tricentris-RV² Technologies apporte enfin une solution environnementale innovatrice et même exportable. » a ajouté monsieur Claude Pouliot, directeur général de RV² Technologies.

Le président de Tricentris, et maire de Lachute, monsieur Carl Péloquin, se réjouit également de ce dénouement. « Nos efforts en recherche et développement sont récompensés une fois de plus aujourd'hui et nous permettent d'offrir une nouvelle voie de recyclage pour le verre. Avec son projet d'usine de micronisation du verre, le conseil d'administration de Tricentris a su innover et adopter une attitude entrepreneuriale bénéfique pour l'organisme, ses membres et l'environnement. »

L'alliance de RV² Technologies et Tricentris cadre parfaitement avec les priorités gouvernementales et son engagement envers la création de nouvelles filières de récupération et de débouchés, tel qu'exprimé lors du récent budget du gouvernement du Québec.

Finalement, cette annonce fût également présentée sous la forme d'une courte vidéo dynamique. Disponible sur YouTube, nous vous invitons à la visionner et à la partager et ainsi, participer à votre tour à la diffusion de cette bonne nouvelle pour le verre de la collecte sélective.





Frédéric Potvin - Directeur général

Quand on se compare...

Récemment, certains nous ont reproché de trop vouloir faire de surplus. En réponse à ces détracteurs, disons qu'à titre d'OBNL, nous avons l'obligation de bien gérer l'entreprise. Qui plus est, notre mission, tout comme celle des municipalités, consiste à offrir le meilleur service au meilleur coût possible pour nos membres. Et cela exige, encore une fois, une gestion diligente.

Certes, notre héritage québécois judéo-chrétien maintient encore aujourd'hui tabou toute question monétaire. Alors, je vous mets en garde : cet édito parle d'argent.

Actuellement, Tricentris demande à ses membres une contribution de 2,01 \$ par citoyen. L'idée d'une contribution basée sur la population plutôt que sur le tonnage avait pour but de favoriser la récupération tout en brisant l'équation que plus on recycle, plus on paie. Aujourd'hui, lorsqu'on fait tout de même ce calcul à la tonne et en considérant le tonnage apporté par nos membres, nous en sommes à 21,28 \$ la tonne métrique.

Je tenais à souligner ce chiffre, ne serait-ce que pour le comparer au prix actuel du marché demandé par nos compétiteurs qui s'élève maintenant à 85 \$ la tonne métrique. Avec un tel tarif, nous aurions des revenus additionnels de 11 millions \$ par année. Avec un manque à gagner semblable à celui de 2018, soit une perte de 5 millions \$, nous aurions donc en 2019 notre meilleure année à vie avec un surplus de 6 millions \$.

Ceci met en lumière toute la force que représente le tonnage des membres. Si jamais les marchés ne se redressaient pas avant 2020 et que Tricentris avait besoin de demander la contribution exceptionnelle à ses membres, les tarifs seraient encore avantageux. Par exemple, en demandant 50 % de cette contribution exceptionnelle, nous irions chercher 4,8 millions \$ supplémentaires et vos coûts de traitement à la tonne métrique s'élèveraient en moyenne à 49 \$. Donc malgré cela, votre coût demeurerait toujours bien en deçà des 85 \$ exigés ailleurs sur le marché actuellement.

Loin de moi l'intention d'être de mauvais augure; tel n'est pas le but de l'exercice. Mais parfois, lorsque les temps sont durs, il est permis de se comparer pour se consoler.

Dans un tout autre dossier, mais quand même en lien avec nos finances, nous savons désormais que 40 millions \$ seront prévus pour l'amélioration des centres de tri du Québec, tel qu'annoncé lors du récent budget provincial. Évidemment, Tricentris salue cette mesure. Nous pourrions ainsi poursuivre notre voie vers une qualité toujours meilleure. Toutefois, j'espère que les programmes d'aide qui seront mis en place tiendront compte de la conjoncture économique des centres de tri québécois. On connaît tous la limite des subventions à 500 000 \$ du gouvernement afin de respecter ses règles internes. Toutefois, cette limite oblige les centres de tri à débours des sommes actuellement consacrées à survivre. D'autant plus que plusieurs d'entre nous avons déjà investi le peu de liquidités disponibles pour améliorer la qualité des fibres en 2017-2018. Il sera intéressant de voir comment l'aide annoncée considérera le manque à gagner des centres de tri. C'est à suivre.

De plus en plus de municipalités souhaitent offrir la collecte sélective pour les Industries, Commerces et Institutions (ICI) de leur territoire. Comme Tricentris compte 200 municipalités membres, nous nous sommes penchés sur la question. Plus précisément, sur un élément partagé par toutes les municipalités, soit quels impacts pourrait avoir l'ajout de ce service sur leur remboursement par le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*? Pour faire la lumière sur le sujet, nous sommes allés directement aux sources en nous adressant à messieurs Mathieu Guillemette, directeur principal, service aux municipalités chez Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et Francis Vermette, directeur aux opérations chez RECYC-QUÉBEC, qui ont gentiment accepté de nous éclairer.

Qu'est-ce que le régime de compensation?

Créé en 2005, le régime de compensation, comme son nom l'indique, a été mis en place pour compenser les municipalités pour les dépenses liées à la collecte sélective municipale. Les municipalités et les organismes municipaux responsables, comme les MRC ou les Régies, doivent ainsi soumettre annuellement à RECYC-QUÉBEC un rapport qui fait état des tonnages acheminés à un centre de tri, mais aussi de leurs coûts nets liés à la collecte sélective, incluant les coûts de transport, de tri et de conditionnement. L'objectif étant de déterminer les quantités de matières recyclables récupérées et à quel coût.

Alors que RECYC-QUÉBEC se charge de recueillir ces données, d'effectuer les calculs et de distribuer les compensations aux municipalités, ÉEQ et RecycleMédias sont responsables de collecter l'argent nécessaire auprès des entreprises contributrices qui mettent en marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux. Car ce sont elles qui financent ce régime. Une trentaine de matières sont visées et différents tarifs, adoptés par règlement par le gouvernement, sont déterminés pour la production de chacune d'entre elles. Les entreprises sont ensuite facturées en fonction de la quantité mise en marché. Ainsi, en 2018, près de 138 millions \$ ont été remis en compensation.

Comment les compensations sont-elles calculées?

Pour déterminer le montant auquel aura droit une municipalité, RECYC-QUÉBEC calcule le facteur PE (performance / efficacité). Pour ce faire, trois données entrent dans l'équation : les coûts et les quantités déclarées, mais aussi la population de la municipalité. Toutes les municipalités de la province sont alors réparties en six groupes :

Municipalités situées à moins de 100 kilomètres de Montréal ou de Québec:

- 3 000 habitants et moins
- 3 000 à 25 000 habitants
- 25 000 habitants et plus

Municipalités situées à plus de 100 kilomètres de Montréal ou de Québec:

- 3 000 habitants et moins
- 3 000 à 25 000 habitants
- 25 000 habitants et plus

Les municipalités d'un même groupe sont donc comparées entre elles, selon leurs coûts de traitement et leurs quantités de matières récupérées. « C'est le facteur performance/efficacité (PE) d'une municipalité qui établit sa performance. C'est un ratio mathématique entre les coûts de collecte, transport, tri et conditionnement pour chaque tonne de matière recyclable et les quantités récupérées, exprimées en kilogramme par habitant. Si le résultat de la municipalité est meilleur que la moyenne de son groupe, sa performance pourrait lui permettre de recevoir la compensation maximale. Pour 2018, cela équivaut à un peu plus de 97 % des coûts déclarés » explique monsieur Vermette.

LA COLLECTE DES ICI ET SON IMPACT SUR LE RÉGIME DE COMPENSATION

Les municipalités les plus performantes sont donc celles qui sont capables d'obtenir les coûts associés à sa collecte sélective les moins élevés possible, mais qui sont aussi en mesure de récupérer le plus de matières possible. « Exiger dans son appel d'offres que la collecte se fasse lors de la journée de la semaine qui est la plus occupée ou le fait

d'avoir une population qui est réceptive et qui participe activement à la collecte sont des exemples de facteurs qui peuvent avoir un impact - positif ou négatif selon le cas - sur notre résultat. C'est un jeu d'équilibre. Mais environ trois municipalités sur quatre reçoivent la compensation maximale » ajoute monsieur Vermette.

Et les ICI dans tout ça?

Le règlement stipule que les organismes municipaux seront compensés pour les services municipaux de collecte sélective offerts. Si elles sont sous gestion municipale, toutes les activités de collecte de matières recyclables sont admissibles au régime de compensation et non seulement la collecte des bacs de porte à porte. C'est donc le cas pour la collecte auprès des ICI, au même titre qu'une collecte de matières visées en écocentre ou encore, avec des conteneurs pour des multilogements. Il peut s'agir d'un contrat à une entreprise privée ou pris en charge par une tierce partie. Le service n'a pas besoin d'être opéré par la municipalité, mais elle doit octroyer le contrat. Ainsi, les ICI qui ont leurs propres contrats et ententes avec un entrepreneur de collecte et un centre de tri n'entrent pas dans le calcul de la compensation d'une municipalité.

Comme le facteur PE sera calculé de la même façon qu'une municipalité s'en tienne à la collecte résidentielle ou qu'elle ajoute des collectes spécialisées, il sera important d'étudier les coûts reliés à ces collectes par rapport au tonnage qu'elles peuvent apporter. Si une collecte pour les ICI augmente énormément les frais de transport sans pour autant augmenter de manière significative la quantité de matières amassées, cela pourrait affecter à la baisse le pourcentage du remboursement obtenu. Le mot important à retenir ici est « pourrait ». Car dans ce genre de collectes plus spécifiques, utilisant le plus souvent des conteneurs réguliers ou enfouis, les coûts et les tonnages peuvent varier beaucoup plus vite que dans le cas de la collecte porte à porte utilisant des bacs roulants qui sont, pour la plupart, relativement stables. Il est probable aussi que la municipalité reçoive une compensation plus importante en termes monétaires, mais qui correspondra peut-être à une proportion moindre de ses coûts. Car en théorie, si le montant de la compensation est plus important, c'est que la dépense l'est aussi.

Toutefois, chaque cas est particulier et tous les ICI ne présentent pas les mêmes enjeux. Par exemple, les petits ICI qui ont des profils de génération semblables à ceux d'une résidence ne nécessitent pas de grandes accommodations. Les matières recyclables d'un

bureau de comptables par exemple, seront de composition et de quantités similaires à celles d'une résidence. Une telle entreprise pourra donc facilement être desservie par la municipalité en utilisant le service résidentiel déjà en place : bac roulant et collecte à la porte. Il n'y a donc pas de frais additionnels importants pour la municipalité et même une certaine logique à optimiser sa collecte en y incluant ces petits commerces.

Ce sont les ICI générant de plus grandes quantités de matières recyclables qui amènent beaucoup plus de défis. Monsieur Guillemette illustre le point ainsi: « qu'il suffise de penser aux quantités que génère une épicerie. Est-ce que la matière va devoir être collectée tous les jours? Il va y avoir des quantités très significatives de carton. Cela peut sembler intéressant en raison de la bonne valeur de cette matière, mais cela apporte aussi son lot de défis pour les centres de tri. Donc, en matière de volume et de logistique pour la desserte, il y a certainement des enjeux. »

Des enjeux de composition des matières, de contamination et de personnel sont à prendre en considération. Les matières produites par les ICI ne sont pas nécessairement des contenants, des emballages ou des imprimés compatibles avec les installations des centres de tri recevant des matières d'origine résidentielle. La nature de la matière, même si recyclable, n'est pas la même. Et comme la collecte se fait généralement par conteneurs pour les commerces de grande taille, cela peut aussi entraîner une contamination avec de gros items qu'on ne retrouvera pas dans la collecte sélective résidentielle. Puis, il faut aussi s'assurer que ces ICI peuvent compter sur des employés bien formés et surtout, motivés.

« Ces moyens et gros ICI sont souvent déjà pris en main. Vouloir prendre le contrôle de cette collecte n'amènera pas nécessairement une plus grande récupération sur le territoire parce que la matière est déjà récupérée. Cela n'apportera pas plus de revenus du régime de compensation car il y aura des coûts de collecte supplémentaires. Il n'y a pas de gain. De façon générale, ça se fait à coûts nuls ou avec des pénalités du facteur PE », conclut monsieur Guillemette.

L'impact sur les centres de tri

Annuellement, on estime qu'un peu plus de 200000 tonnes provenant des ICI se retrouvent dans les centres de tri du Québec qui accueillent normalement la collecte sélective résidentielle. La balance prend la direction des centres de tri spécialisés dans la matière commerciale ou est envoyée directement chez les conditionneurs. Chez Tricentris, les voyages reçus des ICI contiennent généralement plus de 90% de matières recyclables, mais aussi des items que nous ne voyons pas habituellement dans les bacs des citoyens et qui ne sont pas recyclables dans le marché que nous desservons. Récemment, des sangles, de l'emballage pour les palettes et des tubulures d'ébalières étaient à l'honneur.

Les grandes quantités de carton ont aussi un impact sur les opérations et sur la production au centre de tri. Notre usine de Lachute roule normalement à une vitesse de 22 tonnes de matière à l'heure. Mais pour traiter la matière provenant des ICI, la cadence

baisse à 14 tonnes à l'heure. Ce n'est pas tant la vitesse des convoyeurs qui diminue, c'est la quantité de matière présente sur les convoyeurs qui change. Par exemple, le carton qui est très volumineux, occupe beaucoup de place au détriment des autres items.

En terminant, monsieur Michel Cadorette, directeur de l'usine de Lachute, ajoute que « nos centres de tri sont conçus pour recevoir du matériel résidentiel. En recevant la matière des ICI en petits camions, cela nous permet de la mélanger plus facilement à notre matière régulière et d'améliorer notre tonnage à l'heure. Si on va de plus en plus vers ce genre de collecte, il faudra par contre envisager des changements dans nos centres de tri. Il y a des solutions, mais de la réorganisation et des modifications d'équipements sont à prévoir. »

Le saviez-vous?

RECYC-QUÉBEC peut venir en aide aux municipalités qui voudraient se lancer dans la collecte des ICI en réalisant des simulations pour elles. Ainsi, en se basant sur les données des municipalités du même groupe, il est possible d'établir quelques scénarios et d'avoir une idée de ce à quoi s'attendre.

TRICENTRIS ACCUEILLE LA MRC ABITIBI-OUEST

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la MRC Abitibi-Ouest se joint à la grande famille de Tricentris. Desservie en tant que cliente depuis décembre 2013, la MRC est déjà en terrain connu. Elle a toutefois décidé de faire le saut et de renforcer ses liens en ce début d'année et est maintenant membre de Tricentris depuis février.

Créée le 1^{er} janvier 1982, la MRC regroupe 21 municipalités et 2 territoires non organisés. Située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, elle est reconnue pour son immensité et ses richesses naturelles. Sa superficie s'étend sur près de 3500 kilomètres carrés, dont 60 % sont protégés par un zonage agricole permanent. Bien que 20 812 habitants se partagent ce territoire, plus du tiers d'entre eux ont choisi de s'installer dans la ville chef-lieu La Sarre. En tout, c'est un peu plus de 2000 tonnes de matières recyclables recueillies annuellement auprès des citoyens de la MRC qui continueront à être traitées à notre centre de tri de Gatineau.

Avec cette adhésion, Tricentris compte aujourd'hui 200 municipalités membres. Notre conseil d'administration compte lui aussi un nouveau membre puisque nous y accueillons madame Lina Lafrenière, mairesse de la ville de Macamic.

Bienvenue!



INSOLITE : LARVES SAVOUREUSES!

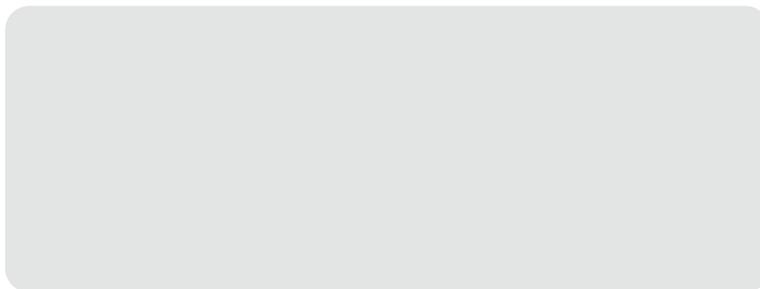


Située à Sherbrooke, la compagnie québécoise Entosystem se spécialise dans la production de protéines d'insectes de haute qualité destinées à l'alimentation des animaux d'élevage et domestiques. Chaque jour, ils produisent 100 kilogrammes de larves de la mouche soldat noir. Choisie en raison de ses caractéristiques, cette espèce est riche en protéines et en acides gras et atteint sa maturité en moins d'une semaine. Vendues entières aux transformateurs, les larves sont donc intégrées à la fabrication de nourriture et de friandises pour nos amis à poils et nos poissons d'aquarium. Ici, l'énorme avantage de ces insectes est qu'ils viennent remplacer la farine de poisson normalement utilisée dans ces procédés. Et si on pense à tous les animaux qu'il y a à nourrir, ça en fait de la farine de poisson. Une proposition des plus pertinentes et actuelle, surtout quand on connaît les effets dévastateurs de la surpêche et de la pollution sur la faune marine. C'est d'ailleurs ce qu'a voulu démontrer le supermarché IGA Duchemin de Ville Saint-Laurent qui, à l'occasion du poisson d'avril, a complètement vidé les rayons de sa poissonnerie pour sensibiliser ses clients à cette situation. D'ici 2021, Entosystem vise une augmentation de sa production pour atteindre 9 tonnes de larves par jour afin de répondre aux besoins de l'industrie de la volaille ou de la pisciculture. Miam!

* Si vous souhaitez recevoir uniquement la version électronique du T.E., vous pouvez nous le signaler au info@tricentris.com ou vous inscrire directement sur tricentris.com

Rédaction et idéation : Myriam Forget-Charland; Révision : Sophie Poncelet-Latour; Conception : Erod, agence créative; Impression : DD Création

Ce bulletin est publié à raison de six numéros par année. Toute collaboration est la bienvenue. Veuillez envoyer vos articles à mforget-charland@tricentris.com. Vous pouvez également transmettre vos commentaires et suggestions à la même adresse. Par souci pour l'environnement ce bulletin est imprimé sur papier Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, il est certifié ÉcoLogo, procédé sans chlore et FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



651, chemin Félix-Touche, Lachute (Québec) J8H 2C5 | Tél.: 450 562-4488 | Téléc. 450 562-7788 | TRICENTRIS.COM

